



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

CAPES

Question écrite n° 33077

Texte de la question

M. François Deluga attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les perspectives de l'enseignement de la philosophie à l'université. On assiste en effet, cette année, à une baisse du nombre de postes offerts au CAPES externe dans cette discipline. Ce nombre est de soixante alors qu'il fut de 300 en 1993 et en 1994. Or, pour beaucoup d'étudiants en philosophie, ce concours présente l'avantage d'être organisé au niveau national et de pouvoir être préparé dans l'ensemble des académies. Contrairement au concours de l'agrégation, les statistiques démontrent, en effet, qu'il offre des opportunités réelles aux étudiants de province et permet d'assurer plus sûrement l'égalité des chances sur l'ensemble du territoire. Au travers de la baisse des effectifs décidés cette année, est également en jeu le rôle des départements universitaires de philosophie dans la formation des enseignants du second degré. Dès lors, il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles mesures il compte proposer pour éviter la démobilité des étudiants en philosophie et développer un enseignement à la fois original et pérenne de cette discipline, considérée par tous comme indispensable pour accompagner les mutations sociales et culturelles.

Texte de la réponse

Les décisions d'ouverture de postes aux concours du second degré s'appuient sur des prévisions de recrutement lissées sur cinq et dix ans, qui prennent en compte à la fois les départs définitifs des professeurs, les besoins de remplacement et les évolutions attendues de la démographie scolaire. Les actuelles projections établissent les besoins moyens annuels en nouveaux enseignants titulaires du second degré à 12 200 pour chacune des rentrées scolaires de 2000 à 2004. Les départs d'enseignants titulaires, notamment en retraite, sont actuellement de l'ordre de 11 200 par an et la diminution prévisible du nombre d'élèves scolarisés entre 1997 et 2007 s'établit à 319 000. Malgré cela, le volume de postes offerts à l'ensemble des concours d'enseignants du second degré est de 13 704, bien supérieur aux seuls besoins de renouvellement des professeurs. En effet, une partie des recrutements effectués par le biais des concours 1999 doit permettre de faire face, lors des rentrées scolaires ultérieures, aux nombreux départs prévus. Ce maintien à un niveau élevé des recrutements permet également de continuer à offrir aux jeunes diplômés de l'enseignement supérieur des débouchés professionnels. S'agissant plus précisément de la philosophie, il est nécessaire de rappeler en quelques chiffres l'environnement au sein duquel évolue cette discipline. Le besoin moyen annuel de recrutement en philosophie s'élève à trente enseignants pour la période 2000 à 2004. Ce calcul a été effectué en soustrayant du besoin prévisible de renouvellement des professeurs de philosophie l'évolution négative prévisionnelle de la demande d'enseignement due à la baisse de la démographie scolaire (- 6 % entre 1997 et 2007, soit près de 4 000 heures) et en prenant en compte la présence de trois cent soixante et onze titulaires au-delà des besoins liés à l'enseignement et au remplacement. Sur la base de ce simple calcul, l'agrégation et le CAPES externes de philosophie devraient être ouverts annuellement à hauteur de trente postes durant les cinq prochaines sessions. Mais, dans le double souci de continuer à offrir aux jeunes diplômés des débouchés professionnels et de maintenir un apport nouveau au sein du corps enseignant, les places offertes aux concours externes de recrutement de professeurs de philosophie à la session 1999 s'établissent à un niveau beaucoup

plus important que le seul besoin moyen annuel. En effet, le nombre global de postes ouverts aux concours externes de recrutement d'enseignants exerçant dans cette discipline est de cent cinquante, soit quatre-vingt-dix à l'agrégation et soixante au CAPES. Cette répartition entre concours permet de tenir compte de la spécificité d'un enseignement totalement dispensé dans les classes terminales de lycée. En ce qui concerne l'origine géographique des lauréats aux concours externes de philosophie, la proportion des candidats des académies hors Ile-de-France est passée de 21 % à 28 % entre les sessions 1998 et 1999, soit pour la dernière session vingt-cinq des quatre-vingt-dix lauréats. Au CAPES externe, la part des admis hors région s'établit à 45 %, contre 44 % à la session 1998. Les résultats de la session 1999 montrent ainsi un accroissement de la part des lauréats issus des académies de province au sein de l'agrégation externe. La dimension nationale de l'ensemble des concours de recrutement des enseignants du second degré, philosophie compris, n'est donc pas remise en cause. La réflexion du ministère continue à propos de l'équilibre CAPES-agrégation en tenant compte des problèmes spécifiques des petits départements mais aussi du contenu même des concours et du résultat de certaines épreuves où les notes sont anormalement basses.

Données clés

Auteur : [M. François Deluga](#)

Circonscription : Gironde (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33077

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 1999, page 4370

Réponse publiée le : 18 octobre 1999, page 6048